

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS
DU 21 FEVRIER 2014**

e

200, rue Marcelline - Centre Tertiaire de l'Arsenal - BP 80818 - 59508 Douai Cedex - Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15

Mission Picardie : 64 bis, rue du Vivier - 80000 Amiens - Tél. : 03 22 91 94 88 - Fax : 03 22 91 99 59

Mission Littoral : Centre Directionnel - 56, rue Ferdinand Buisson - BP 217 - 62203 Boulogne-sur-Mer Cedex - Tél. : 03 21 30 95 75 - Fax : 03 21 30 95 80

Procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 21 février 2014

www.eau-artois-picardie.fr

05 1

ETAIENT PRESENTS :

Présidence :

LEMAY Patrick
Président – Représentant des Usagers

Vice-Présidence :

SCHEPMAN Jean (*arrivé à 11h24*)
Vice - Président – Représentant des Collectivités Territoriales

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BOULOGNE Michel
FLAJOLET André
RAOULT Paul
SIMÉON Gilbert

Représentants des Usagers :

DIDIO Jean-Christophe
FAICT Olivier

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Madame RIVIERE Thérèse, représentant Monsieur PASCAL Michel, DREAL Nord Pas-de-Calais
Monsieur ROMONT Philippe, représentant Monsieur RATEL Christian, DRFiP Nord Pas-de-Calais
Monsieur THEROUANNE Max, représentant Monsieur GRALL Jean-Yves, Agence Régionale de Santé Nord Pas-de-Calais

Représentant du Personnel :

VERHAEGHE Hubert (Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration)

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

DEFLESSELLE Claude

Représentants des Usagers :

DECOOL François

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

En tant que représentants :

Monsieur DEFRESNE Jean-Pierre, représentant Monsieur PAPINUTTI Marc, VNF
Monsieur GREGOIRE Pascal, représentant Madame CABAU WOEHREL Christine, Directrice du Grand Port maritime de Dunkerque
Monsieur MOSSMANN Jean-Rémi, représentant Monsieur DEMARCQ François, BRGM
Monsieur SANDROCK Yann, représentant Madame LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais

Membres consultatifs :

THIBAULT Olivier

Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
Assisté de Mrs DOLLET, GRIERE, JOURDAN, KARPINSKI, LABRUNE, LEMAIRE, PRUVOT, VALIN, VERHAEGHE,
Mmes CORDONNIER Bernadette, MARTIN, LESSENS, VALLEE

En tant que représentant :

FABRE Thomas, représentant Madame BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

ETAIENT EXCUSÉS :

Membres permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

CAU Emmanuel mandat à Monsieur SCHEPMAN Jean

Représentants des Usagers :

BARAS Jean-Marie mandat à Monsieur LEMAY Patrick

BRACQ Dominique

LUCQ Chantal

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

DRAAF Nord Pas-de-Calais (*Mme BOUYER Sophie en cours de remplacement*)

Membres non permanents :

Représentants des Collectivités Territoriales :

BEAUCHAMP Charles

COTEL Jacques

EECKHOUDT Patrick
GAQUERE Raymond

Représentants des Usagers :

CELLIEZ Pierre-André
MORTIER Jacques
ROUSSEL Bruno
VANTYGHM Thierry

Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics :

CABAU WOEHREL Christine, Directrice du Grand port maritime de Dunkerque, représentée par Mr GREGOIRE Pascal

COUPU Jean-Marie, Directeur interrégional de la mer Manche orientale – mer du Nord

DÉMARCQ François, Directeur Général BRGM, représenté par Mr MOSSMANN Jean-Rémi

GAUTHIER Odile, Directrice du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres

HOTTIAUX Laurent, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales Nord Pas-de-Calais

LAURENT Annaïck, DIRECCTE Nord Pas-de-Calais, représenté par Mr SANDROCK Yann

PAPINUTTI Marc, Directeur Général de Voies Navigables de France, représenté par Mr DEFRESNE Jean-Pierre

Représentant du Personnel :

LEFEBVRE Jean-Pierre (Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration)

Membres consultatifs :

ANSELME Jean-Pierre, Agent Comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

BAILLY-TURCHI Maud, Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représentée par Mr FABRE Thomas

BUR Dominique, Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

GRISEZ Claire, Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

POHER Hervé, Président du Comité de Bassin Artois-Picardie

LISTE DES MANDATS :

(Chaque membre peut donner mandat à un autre membre appartenant au collège auquel appartient le mandant. Aucun membre ne peut détenir plus de deux mandats.

Les membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements publics peuvent se faire suppléer par un membre du service ou de l'organisme auquel ils appartiennent.

Le représentant titulaire du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie peut se faire suppléer par le représentant suppléant du personnel de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

**En cas d'inapplicabilité exceptionnelle des dispositions normalement applicables aux quorum et mandats, les membres dits « permanents » de la Commission Permanente des Interventions peuvent être suppléés à l'initiative du Président par les membres dits « non permanents » appartenant au même collège qu'eux au Conseil d'Administration et présents en séance, ou leur donner mandat)*

Mandataire	Mandant
Collège des Collectivités Territoriales	
SCHEPMAN Jean	CAU Emmanuel
Collège des Usagers	
LEMAY Patrick	BARAS Jean-Marie
Collège de l'Etat et des Etablissements publics	
THEROUANNE Max	GRALL Jean-Yves
RIVIERE Thérèse	PASCAL Michel
ROMONT Philippe	RATEL Christian

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 8 novembre 2013

2 - Lutte contre la pollution des activités économiques :

- 2.1 - Situation des engagements (lignes X13).
- 2.2 - Participations financières pour l'épuration industrielle (ligne X132).
- 2.3 - Participation financière pour les sites pollués (hors sites orphelins) (ligne X135).

3 - Epuration publique :

3.1 - **Ouvrages d'épuration** : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115 et X150).

- 3.1.1 - Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (ligne X115).

3.2 - **Réseaux d'assainissement** : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124).

- 3.2.1 - Participations financières à la création des réseaux d'assainissement (ligne X120).
- 3.2.2 - Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122).

4 - Eau potable :

- 4.1 - Situation des engagements (lignes X23 et X25).
- 4.2 - Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X230).
- 4.3 - Participations financières pour les interventions aux acquisitions foncières pour la protection de la ressource (ligne X232).
- 4.4 - Participations financières aux études et animation des ORQUE (ligne X233).
- 4.5 - Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251).

5 - Lutte contre les pollutions d'origine agricole :

- 5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152).
- 5.2 - Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182).

6 - Aménagement et gestion des eaux :

- 6.1 - Situation des engagements (ligne X24).
- 6.2 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240).
- 6.3 - Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241).
- 6.4 - Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242).
- 6.5 - Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243).
- 6.6 - Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244).
- 6.7 - Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245).
- 6.8 - Participation financière en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246).

R or

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 08 novembre 2013	X				Unanimité
2	2.2	14-I-001 EPURATION INDUSTRIELLE (n° 14875)	X				Unanimité
	2.2	14-I-002 OPERATION COLLECTIVE SUR L'ORQUE DE CAIX (80) (n° 14882)	X				Unanimité
	2.3	14-I-003 SITES POLLUES (n° 14876)	X				Unanimité
3	3.1.1	14-I-004 EAUX PLUVIALES (n° 14891)	X				Unanimité
	3.2.1	14-I-005 CREATION RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (n° 14892)	X				Unanimité
	3.2.2	14-I-006 REHABILITATION RESEAUX D ASSAINISSEMENT (n° 14893)	X				Unanimité
4	4.2	14-I-007 PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAUX SOUTERRAINES (n° 14906)	X			X	Unanimité. Concernant le dossier n°19636, SIAEP de la Vallée de l'Ancre, il est décidé un report à la prochaine CPI du 23 mai 2014 le temps de la mise en place d'un groupe de travail constitué de Monsieur Deflesselle, Monsieur Boulogne, 1 Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Somme, 1 représentant de l'Agence pour discussion avec le Syndicat d'Eau, visite sur le terrain et expertise complémentaire.

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	4.3	14-I-008	PROTECTION RESSOURCE ACQUIS. FONCIERES (n° 14953)	X			Unanimité
	4.4	14-I-009	ETUDES ET ANIMATION POUR LES ORQUE (n° 14909)	X			Unanimité
	4.5	14-I-010	SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (n° 14918)	X			Unanimité
5	5.2	14-I-011	POLLUTIONS DIFFUSES (n° 14863)	X			Unanimité
	5.2	14-I-012	REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA FREDON PICARDIE POUR L'INFORMATISATION D'UN OUTIL DE PREVISION DU RISQUE POUR LA CULTURE DE POMME DE TERRE (n° 14932)	X			Unanimité. Transmission à l'ONEMA.
6	6.2	14-I-013	ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DE COURS D'EAU (n° 14868)	X			Unanimité
	6.3	14-I-014	CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES (n° 14857)	X			Unanimité
	6.4	14-I-015	EROSION (n° 14899)	X			Unanimité
	6.5	14-I-016	ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES (n° 14927)	X			Unanimité
	6.5	14-I-017	ENTRETIEN RESTAURATION DE ZONES HUMIDES - VALENCIENNES (n° 14943)	X			Unanimité
	6.6	14-I-018	PREVENTION DES INONDATIONS (n° 14903)	X			Unanimité
	6.6	14-I-019	PREVENTION DES INONDATIONS - CONSEIL GENERAL DU NORD (n° 14904)	X			Unanimité

R

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR		N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	TRANSMIS AU CA	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
	6.7	14-I-020	ACQUISITION ZONES HUMIDES, MAINTIEN BIODIVERSITE (n° 14851)	X				Unanimité
	6.8	14-I-021	RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU (n° 14854)	X				Unanimité

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur le Président Patrick LEMAY ouvre la séance à 9 H 45.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Thomas FABRE, représentant du contrôle financier.

Il propose de poursuivre la formule de rotation de l'ordre de passage des points à l'ordre du jour telle que validée par les membres de la CPI du 27 septembre 2013 (en démarrant cette fois-ci par le point n°4 Eau Potable).

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 NOVEMBRE 2013

Monsieur LEMAY demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 novembre 2013.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente des Interventions du 8 novembre 2013 est adopté à l'unanimité.

4 - EAU POTABLE

4.1. Eau potable : Situation des engagements (lignes X23 et X25)

Monsieur VALIN, en référence au point n°4 du dossier de séance de la CPI du 21 février 2014, présente la situation des engagements des lignes X23 « protection de la ressource en eau » et X25 « alimentation en eau potable » et les demandes de participations financières soumises à décision de la CPI.

PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (LIGNE X23)

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X230*	Sous ligne X231*	Sous ligne X232*	Sous ligne X233*	Total ligne X23
Dotation de l'année après transfert	0,950	0,042	0,208	0,300	1,500

Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	-	-	-	-	-
Engagements proposés à la CPI du 21/02/2014 :	0,379		0,208	0,162	
- Subvention	0,379	-	0,208	0,146	0,749
- Subvention forfaitaire	-		-	0,016	
Reste disponible après CA du 21/03/2014	0,571	0,042	0	0,138	0,751

- * X230 = ressource eaux souterraines
- * X231 = ressource eaux superficielles
- * X232 = acquisitions foncières pour protection de la ressource
- * X233 = études et animation pour les ORQUE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE (LIGNE X25)

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X250*	Sous ligne X251*	Sous ligne X252*	Sous ligne X253*	Total ligne X25
Dotation X^{ème} Programme (ligne X25) : alimentation en eau potable	3,830	9,120	0,900	0,050	13,900
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	-	0,005	0,028	-	0,033
Engagements proposés à la CPI du 21/02/2014, dont :	-	0,084	-	-	0,084
- Avance		-			
- Subvention :		0,084			
- Solidarité U/R :		-			
Reste disponible après le CA du 21/03/2014	3,830	9,031	0,872	0,050	13,783

- * X250 = amélioration de la qualité de l'eau potable
- * X251 = sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable
- * X252 = économies d'eau et recherches de fuites
- * X253 = assistance technique aux gestionnaires de la ressource en eau potable

Dossiers présentés

4.2 – Participations financières en faveur de la protection de la ressource en eaux souterraines (ligne X 230)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 3 dossiers de protection de la ressource en eaux souterraines pour un montant total de participations financières de 378 788 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
PRS01	19634	LE TOUQUET PARIS PLAGE	Travaux de mise en conformité avec la DUP du champ captant de la Ville du Touquet	ETAPLES	264 824	DUP
PRS02	19636	SIAEP VALLEE ANCRE	Boisement dans le périmètre de protection du captage de Treux	TREUX	58 006	DUP
Sous-Total DUP					322 830	
PRS03	19641	M. MICHEL MARSEILLE	Boisement	CONTEVILLE	55 958	
Sous-Total					55 958	
TOTAL GENERAL					378 788	

Madame VALLÉE présente les trois dossiers de protection de la ressource en eau.

Débats :

Dossier n°19641 Mr Michel Marseille :

Monsieur LEMAY demande si le boisement prévu sur l'aire d'alimentation du captage de Mesnil Conteville, outre celui de la protection de la ressource en eau, présente également un intérêt au regard de la problématique inondation. Il remarque en effet que le secteur se situe dans une vallée.

Il fait remarquer que ce double intérêt protection de la ressource / lutte contre les inondations est important à prendre en compte dans les dossiers. Il rappelle l'impact de l'évolution du climat qui rend le thème des inondations de plus en plus central.

Madame VALLÉE confirme que dans le cadre du dossier du captage de Mesnil Conteville, l'implantation d'un boisement permettra en effet également de limiter le ruissellement, l'érosion des sols et donc de réduire les éventuelles inondations qui pourraient se déclarer en fond de vallée.

Dossier n°19634 Le Touquet Paris Plage :

Monsieur THEROUANNE explique que les champs captants de Rombly alimentant le Touquet ont fait l'objet d'une inspection de contrôle. Il précise que l'ARS instruit les DUP en accord avec la DDTM (application du Code de la Santé et du Code de l'Environnement).

Cette inspection de contrôle s'ajoute aux obligations de mise en conformité des captages.

Les premières inspections de contrôle ont été mises en place sur les captages Grenelle puis « Grenellisables ».

Dossier n°19636 SIAEP de la vallée de l'Ancre :

Monsieur THIBAUT explique que le dossier du SIAEP de la vallée de l'Ancre est particulier puisqu'il fait débat dans le département de la Somme. Ce projet de boisement fait, en effet, l'objet d'un conflit entre le Syndicat et un agriculteur qui souhaite développer de l'agriculture biologique sur des parcelles concernées par le projet.

Il présente le courrier de Monsieur CAU (ci-après) soutenant la position de l'agriculteur biologique.

**** Nouveau fax reçu ****

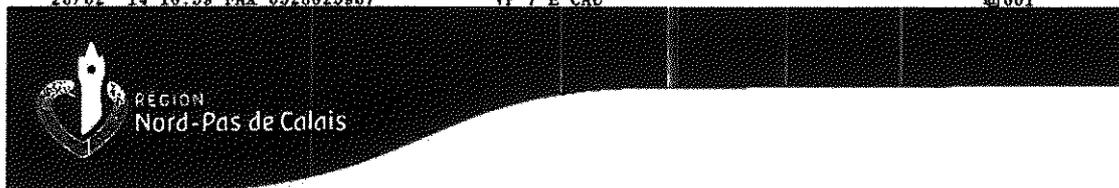
DATE HEURE IDENTIFIANT DISTANT
Jeu, 20 Fev 2014 17:22:3 0328825907

DUREE PAGES
00:33 2

20/02 '14 18:39 FAX 0328825907

VP 7 E CAU

001



CONSEIL RÉGIONAL

Emmanuel CAU
VICE-PRÉSIDENT
Aménagement du Territoire,
Environnement, Plan Climat

Monsieur Olivier THIBAUT
Directeur
Agence de l'Eau Artois Picardie
200 rue Marceline
59508 Douai

Lille, le 20 février 2014

Objet : Commission Permanente des Interventions 21-02-2014

Monsieur le Directeur,

Retenu par une autre instance au sein du Conseil régional Nord-Pas de Calais, je ne pourrai être présent à la Commission Permanente des Interventions de ce 21 février 2014. Je vous remercie de m'y excuser.

Néanmoins, je tiens à attirer l'attention des commissaires sur la Fiche PRS02 Dossier 1963600 du Point 4 « Eau potable » relative au Boisement dans le périmètre de protection du captage unique de Treux portée par le SIAEP Vallée Ancre.

Traditionnellement dans la mise en œuvre de notre programme d'interventions, cette délibération vise à soutenir la protection essentielle de notre ressource en eau potable par le boisement de la parcelle de protection du captage. Cependant comme le précise la fiche dans le contexte du projet, celui-ci fait l'objet d'un conflit entre le Syndicat et un agriculteur qui souhaite s'installer sur ces parcelles en agriculture biologique.

En tant que représentants des élus régionaux au sein de notre Commission, je ne peux que porter les volontés des Conseils régionaux du Nord-Pas de Calais et de Picardie de soutenir le développement de l'agriculture biologique dans nos deux régions. Pour rappel, le Nord-Pas de Calais et la Picardie sont respectivement avant dernière et dernière régions françaises en terme de surface d'agriculture biologique avec moins de 1% de la SAU alors que notre Ministre de l'Agriculture a réaffirmé l'ambition de la France de doubler notre SAU en agriculture biologique d'ici 2017 comparé à 2012.

L'agriculteur qui souhaite s'installer en agriculture biologique sur les parcelles du périmètre de protection du captage de Treux a un réel projet de développement de son exploitation liée à la culture de ces terres complémentaires avec la volonté d'y installer son fils.

En tant qu' élu régional je ne peux que regretter que l'on puisse opposer agriculture biologique et boisement pour la préservation de notre ressource en eau. Adopter cette demande de subvention en l'état serait un très mauvais signal que donnerait notre Agence de Bassin au monde agricole et en désaccord avec les conventions qui lient les Régions et l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le développement d'une agriculture respectueuse de notre ressource en Eau et spécifiquement sur les périmètres de champ captant.

151 avenue du Président Hoover - Lille - Accès métro : Lille Grand Palais
Té. - 33(0)3 28 82 50 07 - Fax - 33(0)3 28 82 59 07

Correspondance administrative : Monsieur le Président du Conseil Régional Nord - Pas de Calais
Siège de Région - F 59555 LILLE CEDEX - www.nordpasdecalais.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et de rectification des informations vous est ouvert à l'adresse de la Présidence du Conseil Régional Nord - Pas de Calais.

Imprimé au papier 100% recyclé

** Nouveau fax reçu **

DATE HEURE IDENTIFIANT DISTANT
Jeu, 20 Fev 2014 17:22:3 0328825907

DUREE PAGES
00:33 2

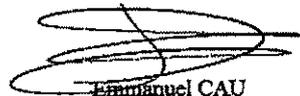
20/02 '14 18:39 FAX 0328825907

VP 7 E CAU

002

C'est pourquoi, je propose aux Commissaires de surseoir sur cette demande de subvention et de donner mission à l'Agence de Bassin avec les représentants du monde agricole du Département de la Somme afin de mettre en place une conciliation avec les parties prenantes pour réviser le projet du SIAEP Vallée Ancre et contribuer au développement de l'agriculture biologique sur notre bassin versant.

Vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ma demande, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations les meilleures.



Emmanuel CAU

OT
N

Monsieur THIBAUT précise que la politique de l'Agence de l'Eau dans le domaine de la protection des captages d'eau de consommation prévoit un ordre décroissant de priorités :

- 1) le boisement,
- 2) l'agriculture biologique,
- 3) l'agriculture raisonnée,
- 4) l'agriculture conventionnelle.

Cette hiérarchisation permet de classer les dossiers de demande de subventions entre eux. Il rappelle cependant que l'Agence ne peut pas décider à la place du maître d'ouvrage. Elle ne peut donc se prononcer que sur l'attribution ou non d'une subvention au projet présenté.

Monsieur LEMAY indique que l'Agence de l'Eau est dans le cadre de ce dossier en accord avec l'ordre de priorité.

Il propose éventuellement de mettre en place en secteur le plus éloigné du captage une agriculture biologique et de mettre en place en secteur proche le boisement.

Monsieur FLAJOLET propose, face :

- aux objectifs fondamentaux du niveau national en matière de protection de la ressource,
 - au conflit local de perspectives contradictoires d'utilisation du sol,
- et afin que la commission apporte un jugement suffisamment éclairé, non pas de surseoir mais d'approfondir le travail réalisé à partir des savoir-faire et savoir-être de l'Agence de l'Eau et de quelques élus représentant la décision politique.

Un jugement éclairé pourra ainsi être apporté et les conclusions seraient présentées lors de la prochaine commission.

Monsieur THIBAUT demande une courte suspension de séance pour que les membres de la Commission Permanente des Interventions puissent prendre connaissance d'informations complémentaires sur ce dossier.

Monsieur LEMAY suspend la séance.

Monsieur LEMAY reprend la séance.

En réponse à Monsieur DEFLESSELLE, Madame CORDONNIER explique que le Président du Syndicat lui a rapporté que l'agriculteur cultive bien du biologique mais, à priori, pas dans les parcelles concernées par le boisement. Des informations contradictoires apportées dans le cadre du dossier font état que l'agriculteur est actuellement exploitant d'1 hectare concerné par le projet de boisement. Sur le reste, soit 7 hectares, il ne possède pas de bail et fauche de l'herbe. Il a certifié l'ensemble en agriculture biologique.

Monsieur THEROUANNE rappelle l'importance de prendre en compte les prescriptions de la DUP.

Madame CORDONNIER précise que la DUP préconise la possibilité pour la commune d'acquérir les parcelles en vue d'un boisement.

Monsieur RAOULT souligne que de par le fait que l'agriculteur exploite les terres, il est considéré en terme de droit au même titre qu'un détenteur de bail. Etant donné qu'il cultive la terre, il a des droits sur celle-ci.

La question essentielle à résoudre est de savoir ce qu'il cultive sur la surface qui pourrait être boisée.

Monsieur THIBAUT rappelle qu'il s'agirait de 7 hectares en herbe.

Monsieur FLAJOLET souligne l'intérêt de connaître l'historique de l'ensemble du territoire en matière de ruissellement.

Monsieur THIBAUT rappelle les éléments de débats :

- L'Agence doit sélectionner les dossiers en fonction des critères de priorisation et répondre favorablement ou non aux demandes de subvention lors de ses instances.
- Le dossier présenté porte sur une demande de subvention pour un boisement sur des parcelles en périmètre de captage.
- Ce dossier répond à la politique menée par l'Agence de l'Eau.
- La décision de boiser ou non est de la compétence du Syndicat. L'Agence a quant à elle pour seul rôle de décider ou non d'apporter une subvention au projet.

Monsieur FLAJOLET souligne cependant que l'Agence ne peut pas ignorer qu'il existe un litige sur ce dossier.

Monsieur DIDIO demande si l'Agence a actuellement des partenariats d'Agroforesterie envisagés ou déjà mis en place pour en tester et faire valoir les techniques sur le bassin Artois-Picardie.

Monsieur LABRUNE explique que l'Agroforesterie en Artois-Picardie en est à ses prémices. Elle est inscrite explicitement au Xème Programme d'Intervention et sur la ligne de programme correspondante.

L'Agence est en contact avec les Conseils Régionaux (très impliqués sur ce sujet avec la profession agricole) sur cette thématique pour mener des actions.

L'enjeu de l'Agroforesterie se pose d'avantage en zone de grandes cultures qu'en prés vergers. L'Agence souhaite cependant au cours du Xème Programme d'Intervention travailler sur l'ensemble de la thématique.

Monsieur DIDIO propose que le dossier présenté prenne en compte la possibilité de développer de l'Agroforesterie en alternative au boisement classique, sachant que l'agriculteur y serait favorable et que cela a un intérêt d'exemple et d'expérimentation pour l'Agence.

Monsieur LEMAY rappelle que l'Agence n'a pas à se substituer au décisionnaire. Elle ne doit pas prendre parti dans ce conflit.

Elle ne peut pas être contre le boisement qui fait partie des solutions prioritaires de protection de ressource en eau.

Il indique que la proposition de Monsieur FLAJOLET de mise en place d'un groupe de travail pour traiter le sujet est pertinente afin d'étudier tous les aspects du problème et permettre à la commission de débattre de manière éclairée.

Monsieur THIBAUT demande aux services instructeurs s'il existe actuellement une possibilité d'entente entre les acteurs locaux sur le sujet.

Monsieur VALIN explique savoir que suite à une réunion de concertation entre l'agriculteur et les Président et Vice-Président du Syndicat, la Chambre d'agriculture essaie de trouver des terrains ailleurs pour permettre à l'agriculteur de continuer l'agriculture biologique en dehors du périmètre du captage.

Monsieur THIBAUT propose de conditionner la subvention de boisement à une mesure compensatoire pour l'agriculteur de proposer à proximité des terres équivalentes et exploitables en agriculture biologique.

Monsieur FLAJOLET indique qu'il préférerait, étant donné que ce cas est le premier en matière de conflit sur les politiques de l'Agence, que soit mise en place une expertise.

Il fait remarquer que se joue également indirectement l'équilibre économique d'un agriculteur qui travaille en agriculture biologique.

Il souligne la nécessité pour l'Agence de prendre de la hauteur et de « dépayser » le dossier afin d'éclairer les administrateurs pour qu'ils fassent un choix raisonné et raisonnable.

Monsieur FAICT, après s'être entretenu récemment sur le sujet avec le président de la Chambre d'Agriculture de la Somme, confirme que la situation est complexe.

Il souligne qu'il existe bien un grand conflit entre les deux parties depuis des années.

Il précise que l'agriculteur n'a pas vraiment été entendu dès la procédure d'éviction de parcelles, avant la décision de boisement du Syndicat.

Il indique que la solution de retrouver une compensation de parcelles ailleurs pourrait être pertinente mais il faut tenir compte du taux d'exigence important de l'agriculteur.

Monsieur FAICT explique être favorable à la proposition de **Monsieur FLAJOLET** d'ultime expertise sur le terrain.

Il précise que l'avis de la Chambre d'agriculture de la Somme dans le cadre général de la protection des bassins est évidemment davantage favorable au développement de l'agriculture biologique par rapport au boisement.

Monsieur LEMAY propose que le groupe de travail qui sera missionné sur le terrain pour essayer de résoudre le conflit puisse examiner la possibilité de réaliser de la culture biologique dans la partie la plus éloignée du captage et le boisement dans la partie la plus proche. Cette solution a le mérite de ne pas être en contradiction avec la politique de l'Agence en matière de protection des captages. Il demande si elle est envisageable.

Monsieur THIBAUT indique que cette option est en effet possible mais qu'il faut au préalable donner suite à la proposition de **Monsieur FLAJOLET** de constituer un groupe de travail.

Ce groupe de travail pourrait avancer sur différentes pistes de réflexion :

- L'agroforesterie,
- Le partage de terres,
- Et d'autres solutions complémentaires comme le fait de trouver de nouvelles parcelles avec l'aide de la Chambre d'Agriculture.

R

Monsieur FAICT rappelle que le Syndicat reste le décisionnaire puisqu'il est propriétaire des parcelles.

Monsieur THIBAUT indique qu'il faut d'autant plus agir rapidement. Il confirme que le Syndicat est l'organe de décision compétent puisqu'il est sur ses terres et dans son domaine de compétence.

Monsieur DEFLESSELLE fait remarquer que le Président du Syndicat risque de changer dans quelques temps avec les élections.

Monsieur THEROUANNE ajoute que d'un point de vue administratif, le Syndicat a une préconisation de boiser de par la DUP, ce que confirme **Monsieur VALIN** en citant l'arrêté préfectoral du 23 mai 2006 : « Dans le périmètre de protection rapprochée, les parcelles de ce périmètre pourront faire l'objet d'une acquisition par le Syndicat (ce qui a été fait avec financement de l'Agence) en vue de les boiser ».

Monsieur BOULOGNE précise que le Conseil Général de la Somme n'est pas impliqué dans cette affaire. Les positions ne sont pas définies, la structure n'ayant été informée que très tardivement.

Il explique avoir personnellement une position partagée sur le sujet et ne pas connaître les élus du secteur.

Il indique être favorable à la proposition de Monsieur FLAJOLET d'expertise complémentaire.

Il précise que ses services du Conseil Général pourront apporter leur soutien.

Monsieur LEMAY propose, au vu des débats, la mise en place du groupe de travail tel que proposé par Monsieur FLAJOLET afin d'approfondir le sujet et apporter des propositions pour résoudre le conflit existant.

Cette solution est intelligente.

Monsieur RAOULT indique que le groupe de travail devra également s'assurer de la fiabilité de l'exploitation biologique de l'agriculteur.

Il considère qu'entre un avenir incertain de l'exploitation biologique et un boisement sûr voulu par les élus du secteur, son choix pencherait évidemment sur la deuxième solution.

Monsieur FLAJOLET tient à préciser que la proposition de groupe de travail qu'il présente vise à ce que la commission puisse prendre une décision de manière éclairée et à ce que le consensus général qui jusque-là existait dans les instances entre les élus puisse ne pas éclater (il fait référence au courrier de Monsieur CAU) surtout à l'approche du renouvellement des instances.

Monsieur LEMAY propose de voter sur la mise en place d'un groupe de travail d'expertise sur le dossier du SIAEP de la vallée de l'Ancre avec pour objectif final de garantir la protection de la ressource de eau tout en essayant de le concilier avec les enjeux locaux.

Monsieur THIBAUT propose que le groupe de travail soit composé d'élus du secteur (Monsieur DEFLESSELLE, Monsieur BOULOGNE, 1 Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Somme, 1 représentant expert de l'Agence) afin d'examiner les différentes pistes de réflexion (*agroforesterie, culture bio en secteur éloigné et boisement en secteur rapproché au captage, recherche de nouvelles parcelles, aspects juridiques en lien avec la DUP, et vérification de la fiabilité de l'exploitation*

OT
N

biologique de l'agriculteur ...) et préparer la décision que devra prendre la CPI lors de sa prochaine instance.

Monsieur LEMAY procède au vote de la CPI le report du dossier n°19636 SIAEP de la Vallée de l'Ancre avec la proposition de constitution du groupe de travail d'expertise constitué de

Monsieur Deflesselle, Monsieur Boulogne, 1 Représentant de la Chambre d'Agriculture de la Somme, 1 représentant de l'Agence pour discussion avec le Syndicat d'Eau, visite sur le terrain et expertise complémentaire.

La Commission adopte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 2 autres dossiers présentés (Dossier n°19634 Le Touquet Paris Plage et n°19641 Mr Michel Marseille).

Vote à l'unanimité de la CPI.

En conséquence,
La délibération «PROTECTION RESSOURCE EAUX SOUTERRAINES» n°14-I-007 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions moyennant le report du dossier n°19636 SIAEP de la Vallée de l'Ancre à la prochaine CPI du 23 mai 2014.

4.3 – Participations financières aux acquisitions foncières pour la protection de la ressource (ligne X232)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier d'acquisition foncière pour la protection de la ressource pour un montant total de participation financière de 208 229 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
PR01	19645	COMMUNE DE BERCK	Acquisitions foncières dans l'aire d'alimentation des captages d'Airon St Vaast	AIRON SAINT VAAST	208 229	ORQUE
Sous-Total ORQUE					208 229	
TOTAL GENERAL					208 229	

Madame VALLÉE présente le dossier d'acquisition foncière.

Débats :

Monsieur LEMAY souligne l'intérêt du dossier pour la ville de Berck-sur-mer : il s'agit d'une démarche novatrice pouvant servir d'exemple.

Monsieur VALIN rappelle que les instances de bassin ont validé le lancement d'un appel à projets bio. Le retour des projets est prévu pour fin février 2014.

Il précise que parmi les dossiers, il faudra compter très probablement sur un projet concernant le territoire de captages d'Airon Saint Vaast d'implantation de l'agriculture biologique.

Les dossiers d'appel à projets bio seront présentés à la CPI du 23 mai 2014.

Monsieur LEMAY soumet le dossier au vote de la CPI.

**La délibération «PROTECTION RESSOURCE ACQUIS. FONCIERES»
n°14-I-008 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

4.4 – Participations financières aux études et animation des ORQUE (ligne X233)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 2 dossiers d'études et animation pour les ORQUE pour un montant total de participations financières de 161 700 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
EAO01	19639	LE TOUQUET PARIS PLAGE	Animation et suivi du plan d'actions de l'ORQUE d'Etaples Lefaux	ETAPLES LEFAUX	59 850	ORQUE
EAO02	19646	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE	Renouvellement du poste d'animateur sur les ORQUE Vallée de la Selle et Victorine Autier	AMIENS et la Vallée de la SELLE	101 850	ORQUE
Sous-Total ORQUE					161 700	ORQUE
TOTAL GENERAL					161 700	

Madame VALLÉE présente les dossiers d'études et animation des ORQUE.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet les dossiers au vote de la CPI.

**La délibération «ETUDES ET ANIMATION DES ORQUE»
n°14-I-009 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

4.5 – Participations financières à la sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable (ligne X251)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

● 2 dossiers de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable pour un montant total de participations financières de 84 044 €

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
JL4	19603	SYNDICAT MIXTE DE L'OISE PICARDE	Lot "Diagnostics et essais des captages d'eau potable" du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable	divers captages du SMOP	45 794	opération isolée
ED1	19611	SIAEP DU VERMANDOIS	Etude diagnostique du système de distribution d'eau potable du SIAEP du Vermandois	Ensemble des communes qui constituent le SIAEP	38 250	opération isolée
Sous-Total opération isolée					84 044	
TOTAL GENERAL					84 044	

Madame VALLÉE présente les dossiers de sécurisation quantitative de l'alimentation en eau potable.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet les 2 dossiers au vote de la CPI.

**La délibération «SECURISATION QUANTITATIVE DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE»
n°14-I-010 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions**

5 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

5.1 - Situation des engagements (lignes X18 et X152)

Monsieur **LABRUNE**, en référence au point n°5.1 du dossier de séance de la CPI du 21 février 2014, présente la situation des engagements des lignes X18 et X152 « lutte contre la pollution d'origine agricole ».

	Xème programme – année 2014					
	Sous ligne X181	Sous ligne X182	Sous ligne X183	Sous ligne X185	Sous ligne X187	Sous ligne X152
Dotation de l'année	0	1,000	1,000	0,300	0,500	0,650
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} Janvier 2014	0	0,078	0	0	0	0
Engagements proposés à la CPI du 21 Février 2014	0	0,010	0	0	0	0
Engagements proposés au CA du 21 Mars 2014	0	0	0	0	0	0
Reste disponible après le CA du 21 Mars 2014	0	0,912	1,000	0,300	0,500	0

X18 : Lutte contre les pollutions d'origine agricole

X181 : Elevages

X182 : Pollutions diffuses

X183 : Plan végétal pour l'environnement

X185 : Soutien à l'agriculture biologique et à l'agroforesterie

X187 : Maintien de l'agriculture en zones humides

X15 : Assistance technique à la dépollution

X152 : Assistance technique aux agriculteurs

Dossiers présentés

5.2 – Participations financières à la lutte contre les pollutions diffuses (ligne X182)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 2 dossiers de lutte contre les pollutions diffuses pour un montant total de participations financières de 10 560 €.

Le dossier n°19631 de la FREDON Picardie est présenté avec un avis défavorable des services de l'Agence considérant que le projet ne concerne pas un territoire spécifique à enjeu eau potable du bassin mais pourrait s'appliquer de manière générale dans d'autres bassins. Le processus national prévoyant que ce type de projet à caractère général peut en conséquence être traité non pas par une Agence mais par l'ONEMA, il est proposé une transmission de ce dossier de demande de participation financière à l'ONEMA.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (en €)	Priorité
SL1	19638	TEREOS FRANCE	Expérimenter un traitement herbicide localisé pour la culture de betteraves	Territoire de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Harly	1 560	
SL2	19576	CHAMBRE D'AGRICULTURE SOMME	Expérimenter et vulgariser le binage sur haricots verts.	Territoire de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau de Caix	9 000	
SL3	19631	FREDON Picardie	Informatiser un outil de prévision du risque pour la culture de pomme de terre	Région Picardie	<i>avis défavorable</i>	
TOTAL GENERAL					10 560	

Monsieur LABRUNE présente les dossiers.

Débats :

Dossier n°19631 FREDON DE PICARDIE :

Monsieur LEMAY souligne que le projet de la FREDON est une très bonne démarche mais comprend qu'il est simplement à prendre en compte au-delà de la dimension d'Artois-Picardie, ce qui explique le refus de participation financière et la transmission à l'ONEMA.

Monsieur THIBAUT confirme que le dossier de la FREDON ne relevant pas d'une décision des instances de l'Agence sera transmis à l'ONEMA.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les deux délibérations correspondant aux dossiers présentés.

Dossiers Tereos France et Chambre d'Agriculture de la Somme :

La délibération «POLLUTIONS DIFFUSES» n°14-I-011 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions

R

OT

**La délibération «REFUS DE PARTICIPATION FINANCIERE A LA FREDON PICARDIE POUR L'INFORMATISATION D'UN OUTIL DE PREVISION DU RISQUE POUR LA CULTURE DE POMME DE TERRE» n°14-I-012 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.
Transmission à l'ONEMA.**

6 – AMENAGEMENT ET GESTION DES EAUX

6.1 – Situation des engagements (ligne X24)

Monsieur JOURDAN en référence au point n°6 du dossier de séance de la CPI du 21 février 2014, présente la situation des engagements de la ligne X24 « restauration et gestion des milieux aquatiques » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

Ligne X24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	X24 TOTAL	X240 Entretien et restauration des cours d'eau	X241 Curage des sédiments toxiques	X242 Erosion	X243 Entretien et restauration des zones humides	X244 Prévention des inondations	X245 Acquisitions foncières de ZH et de ZEC	X246 Rétablissement de la continuité écologique
DOTATION ANNUELLE 2014	10 900 00 0 €	1 230 000 €	1 820 000 €	350 000 €	1 270 000 €	2 750 000 €	1 300 000 €	2 180 000 €
DEJA ENGAGE AVANT LA CPI DU 21/02/14	235 553 €	50 296 €	158 159 €	0 €	0 €	0 €	0 €	27 098 €
DOSSIERS SOUMIS A DECISION DE LA CPI DU 21/02/14	2 185 012 €	291 237 €	71 380 €	197 724 €	571 469 €	945 554 €	60 000 €	47 648 €
CUMUL DES ENGAGEMENTS APRES CPI DU 21/02/14	2 420 565 €	341 533 €	229 539 €	197 724 €	571 469 €	945 554 €	60 000 €	74 746 €
SOLDE	8 479 435 €	888 467 €	1 590 461 €	152 276 €	698 531 €	1 804 446 €	1 240 000 €	2 105 254 €
% D'ENGAGEMENT	22,20 %	27,80 %	12,60 %	56,50 %	45,00 %	34,40 %	4,60 %	3,40 %

Monsieur JOURDAN précise que concernant la ligne X241 « Curage des sédiments toxiques », la dotation 2014 est supérieure à son niveau des années précédentes car seront engagés en cours d'année les travaux de restauration de la Scarpe canalisée pour un montant d'1,5 M€.

OT
K

Dossiers présentés

6.2 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des cours d'eau (ligne X240)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 5 dossiers d'entretien et de restauration des cours d'eau pour un montant total de participations financières de 291 237 €.

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1930500	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT SIMON	Travaux d'entretien 2013-2015 de la rivière Somme, la Sommette et leurs affluents	Bassin versant de la Somme canalisée	55 500	P1
2	1956200	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT SIMON	Travaux de restauration 2013-2015 de la rivière Somme, la Sommette et leurs affluents.	Bassin versant de la Somme canalisée	102 507	P1
3	1948600	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE NIEVRE	Travaux de restauration 2013-2015 de la Rivière Nièvre et affluents	Cours d'eaux du bassin versant de la Nièvre amont (Nièvre, Fieffe, Domart) : 34 kms	30 955	P1
4	1950700	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS FLANDRES	Travaux de restauration du Guarbecque et ses affluents, pour un linéaire de 22,22 km de cours d'eau, au titre de la période 2013/2015	Bassin versant de la rivière Guarbecque	42 881	P1
5	1951800	COMMUNAUTE DE COMMUNES ARTOIS LYS	Travaux de restauration du Guarbecque et ses affluents, pour un linéaire de 18,78 km de cours d'eau, au titre de la période 2013/2014	Bassin versant de la rivière Guarbecque	59 394	P1
TOTAL GENERAL					291 237	

Monsieur JOURDAN présente les 5 dossiers d'entretien et de restauration des cours d'eau.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 5 dossiers «entretien et restauration des cours d'eau».

**La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU»
n°14-I-013 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

6.3 – Participation financière en faveur du curage des sédiments toxiques (ligne X241)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 1 dossier de curage des sédiments toxiques pour un montant total de participation financière de 71 380 €.

N° Fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1	1950800	LILLE Métropole Communauté Urbaine	Etude de renaturation et de traitement des sédiments pollués du bras de la basse Deûle – Plan Bleu Métropolitain	Bassin versant de la Deûle-Marque	71 380 €	P1
TOTAL GENERAL					71 380 €	

Monsieur JOURDAN présente ce dossier de curage.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier «curage des sédiments toxiques».

**La délibération «CURAGE DES SEDIMENTS TOXIQUES»
n°14-I-014 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

6.4 – Participations financières en faveur de l'érosion (ligne X242)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 3 dossiers « érosion » pour un montant total de participations financières de 197 724 €.

N° Fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1	1914300	ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	Aménagements d'hydraulique douce de lutte contre l'érosion des sols agricoles sur les bassins versants de Rombies, Marchipont et Sebourg.	Bassin versant de la Rhonelle	77 653	P1

2	1957100	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE FREVENT	Aménagements d'hydraulique douce de lutte contre l'érosion des sols agricoles sur les 12 communes de la Communauté de Communes de la Région de Frévent.	Bassin versant de la Canche	55 001	P1
3	1960700	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L' ATREBATIE	Aménagements d'hydraulique douce de lutte contre l'érosion des sols sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Atrébatie.	Communes de Magnicourt en Comté, Noyelle Vion, Izel les Hameau, Penin Berles Monchel, Hermaville, Capelle Fermont, Agnières, Aubigny en Artois, Savy Berlette, Tincques, Chelers, Bethonsart, Mingoal, Chabigneul, Prévillers.	65 070	P1
TOTAL GENERAL					197 724	

Monsieur JOURDAN présente les dossiers soumis à décision et invite les membres de la CPI à consulter le guide de l'érosion joint au dossier de séance.

Il explique que ce guide de l'érosion, « lutter contre l'érosion » est le résultat d'une animation territoriale dédiée Chambre Régionale d'Agriculture Nord Pas-de-Calais et SOMEA. Le renouvellement de cette animation territoriale sera proposée à la prochaine Commission Permanente des Interventions du 23 mai 2014.

L'ensemble des interventions possibles en matière de lutte contre l'érosion est présenté dans ce guide avec les détails techniques et les coûts moyens par aménagement.

Débats :

Monsieur RAOULT indique que le dossier n°19143 de l'Association Foncière de Remembrement est très intéressant et demande quels autres organismes complètent le financement.

Monsieur JOURDAN explique que le département du Nord et Valenciennes Métropole complètent le plan de financement de l'opération.

Monsieur RAOULT s'étonne que ce soit l'Association Foncière de Remembrement qui porte ce projet de près de 200 000 € et non pas Valenciennes Métropole.

Monsieur JOURDAN précise que Valenciennes Métropole est fortement impliquée avec une large participation financière venant appuyer la contribution de l'AFR.

Monsieur RAOULT souligne que ce dossier est d'autant plus exemplaire.

Monsieur JOURDAN explique que l'action en matière d'érosion sur le Valenciennois est conjointe. Les travaux d'hydraulique douce sont portés par l'AFR et Valenciennes Métropole vient en complément sur les aménagements lourds d'hydrauliques structurants.

Dans le cas du dossier présenté, l'AFR est propriétaire des terrains, ce qui en fait un très bon maître d'ouvrage, une efficacité de l'action et des délais administratifs simplifiés (pas besoin de déclaration

R

d'intérêt général préalable aux travaux) face à des enjeux hydrauliques clairement identifiés sur le territoire.

Monsieur LEMAY insiste sur la qualité du guide de l'érosion réalisé et joint au dossier de séance. Il souligne qu'il est très instructif.

Monsieur THIBAUT précise que ce guide de l'érosion démontre par ailleurs que la solution de curage systématique des cours d'eau pour lutter contre les inondations actuellement rapportée ces derniers jours par la presse est une vraie « fausse bonne solution ».

La solution la plus pertinente est de travailler en amont pour moins d'érosion des sols. Le guide démontre les conséquences d'un mauvais aménagement de territoire avec des apports de sédiments très importants dans les rivières, que les curages ne peuvent pas résoudre.

Ce sujet important d'aménagement du territoire pour lutter contre les inondations est à promouvoir collectivement avec l'Agence de l'Eau.

Monsieur DEFLESSE ajoute le rôle que doivent jouer également les Chambres d'Agriculture dans ce cadre.

Monsieur FAICT souligne qu'outre le problème du curage, se pose la question de l'élimination du produit du curage.

Monsieur LEMAY et Monsieur THIBAUT indiquent qu'il faut d'autant plus éviter que ces produits arrivent dans les cours d'eau en aménageant le territoire de façon pertinente (haies, fascines, ripisylves...).

Arrivée de Monsieur SCHEPMAN (11h24).

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «érosion».

La délibération «EROSION»

n°14-I-015 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

6.5 – Participations financières en faveur de l'entretien et de la restauration des zones humides (ligne X243)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 5 dossiers d'entretien et de restauration des zones humides pour un montant total de participations financières de 571 469 €.

N° fiche	N° dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1956500	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT QUENTIN	Travaux d'entretien de la Réserve naturelle nationale des marais d'Isle de Saint-Quentin et de ses abords (100 ha).	Réserve Naturelle nationale des marais d'Isle de Saint Quentin (100 ha), commune de St Quentin.	52 500	P1

2	1956800	COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE	Etude stratégique de restauration d'aménagement et de gestion du site des Prés du Hem à Armentières.	Le site de la base des Prés du Hem à Armentières.	61 646	P1
3	1957700	VALENCIENNES	Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion de l'Etang du Vignoble sur la commune de Valenciennes : travaux d'aménagement écologique et d'accueil du public (lot 2).	Etang du Vignoble situé sur la commune de Valenciennes.	208 403	P1
4	1959700	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DU NORD ET DU PAS DE CALAIS	Plan pluriannuels de gestion de 2 zones humides (181 ha) et renouvellement de 3 plans de gestion de zones humides (58 ha) de la région Nord-Pas-de-Calais.	Région Nord-Pas-de-Calais.	49 000	P1
5	1963200	SYND MIXTE DU PARC C. & M. D'OPALE	Mise en œuvre du contrat de marais audomarois 2014-2016	Le contrat de marais audomarois est mis en place sur 23 communes autour de St Omer (Arques, Blendecques, Campagne-les-Wardrecques, Clairmarais, Eperlecques, Hallines, Helfaut, Houille, Longuenesse, Moringhem, Moule, Nieurlet, Noordpeene, Saint Momelin, Saint Omer, Salperwick, Serques, Saint-Martin-au-laërt, Tatinghem, Tilques, Wardrecques, Watten, Wizernes).	199 920	P1
TOTAL GENERAL					571 469	

Monsieur JOURDAN présente l'ensemble des dossiers présentés et précise que le dossier n°19577 de Valenciennes de mise en œuvre de la tranche 2 des travaux sur la commune fait l'objet d'une délibération séparée.

Cette délibération en référence au contentieux existant entre la commune de Valenciennes et la Fédération de pêche du Nord rappelle les conditions déjà énoncés par la CPI de novembre 2013 : l'aide est subordonnée au règlement du contentieux entre les deux parties. A défaut du règlement du contentieux, la subvention serait transformée en avance remboursable en 20 ans.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «entretien et restauration des zones humides» présentés.

Dossiers de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin, de la Communauté Urbaine de Lille, du Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais, du Syndicat Mixte du Parc Caps et Marais d'Opale :

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES» n°14-I-016 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Dossier de Valenciennes (étang du Vignoble) :

La délibération «ENTRETIEN RESTAURATION DES ZONES HUMIDES-VALENCIENNES» n°14-I-017 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des

Interventions.

Le statut de l'aide est conditionné à la solution de la question du partage du droit de pêche avec la Fédération du Nord de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique au bénéfice d'une association agréée ayant le même objet.

Si cette solution n'était pas obtenue dans les 3 ans, la subvention serait transformée en avance remboursable en 20 ans.

6.6 – Participations financières en faveur de la prévention des inondations (ligne X244)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés (c.f. tableaux récapitulatifs ci-après + détails du point de présentation) :

• 5 dossiers de prévention des inondations pour un montant total de participations financières de 945 554 €.

N° fiche	Dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1957800	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HENIN-CARVIN	Travaux d'aménagement de deux zones d'expansion de crues, Chapelette à Wahagnies et Buqueux à Carvin, d'un volume total de stockage de 14 780 m3.	Communes de Carvin et Wahagnies.	66 510	P1
2	1958000	REGION NORD PAS DE CALAIS	Travaux et mission de maîtrise d'œuvre de suivi de l'exécution des travaux d'optimisation hydraulique et de rétablissement de la continuité écologique de la Liane, sur le barrage Marguet dans le port de Boulogne/mer.	Boulogne-sur-mer.	565 897	P1
3	1960200	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MORINIE	Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux de création de la zone d'expansion de crues du Grand Cavin sur la commune de Théroüanne, d'un volume de stockage de 20 400 m3, dans le cadre du PAPI de la Lys.	Commune de Théroüanne située sur le bassin versant de la Lys amont.	98 159	P1
4	1960400	COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VERTES COLLINES DU SAINT POLOIS	Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux de création d'une zone d'expansion de crues sur la commune de Lisbourg, d'un volume de 13 600 m3, dans le cadre du PAPI de la Lys.	Commune de Lisbourg située sur le bassin versant de la Lys amont.	94 988	P1
5	1960500	COMMUNAUTE DE COMMUNES CANTON DE FRUGES	Travaux et maîtrise d'œuvre des travaux de création de la zone d'expansion de crues du Fond de la Croche sur la commune de Coupelle-Vieille, d'un volume de stockage de 23 300 m3, dans le cadre du PAPI de la Lys.	Commune de Coupelle-Vieille située sur le bassin versant de la Lys amont.	120 000	P1
TOTAL GENERAL					945 554	

OT
V

- 1 dossier de prévention des inondations avec engagement différé (délégation au Directeur Général de l'Agence) pour un montant total de participation financière de 642 000 €.

N° fiche	Dossier	Maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
	1959100	CONSEIL GENERAL DU NORD	Travaux et mission de maîtrise d'œuvre de suivi de l'exécution des travaux de rétablissement de la continuité écologique de l'Aa canalisée, sur les écluses 63 et 63bis dans le port de Gravelines.	Gravelines.	642 000	P1

Ce dossier est présenté en engagement différé en attente de transmission du récépissé de dépôt du dossier auprès de la Police de l'Eau (formalité administrative).

Ce projet fait également l'objet d'une demande de co-financements FEDER.

Monsieur JOURDAN précise les travaux envisagés par les différents dossiers présentés au travers d'illustrations photos.

Débats :

Monsieur LEMAY remarque que la prévention des inondations devient un axe encore plus central de la politique de l'Agence de l'Eau.

L'évolution du climat renforce les besoins pour cette problématique.

Il souligne l'importance de cet objectif de prévention des inondations.

Monsieur SCHEPMAN apporte des éléments de précision concernant le dossier n°19591 du Conseil Général du Nord sur Gravelines.

Il explique que le port de Gravelines est un port départemental, géré actuellement par le département du Nord avec projet futur de le confier à une intercommunalité.

La réparation des écluses est très importante.

Il explique qu'au mois de janvier 2014, 95 000€ de factures d'électricité ont été dépensés alors que la somme annuelle est de 300 000 €. La situation est hors norme depuis quelques années et le phénomène s'accélère depuis 2013.

Il va falloir trouver d'autres solutions que le seul pompage sans limite.

Concernant l'Institution des Wateringues, Monsieur SCHEPMAN explique que la loi GEMAPI va apporter dès le 1^{er} janvier 2016 la compétence aux inter-communalités. Les systèmes d'évacuation à la mer feront donc l'objet dans un premier temps d'une co-gérance entre le département et les inter-communalités volontaires.

Il est important dans ce cadre d'avoir le soutien de l'Agence pour la maintenance des pompes car la situation pour 2014 est difficile.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les dossiers «prévention des inondations».

Dossiers de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin, de la Région Nord Pas-de-Calais, de la Communauté de Communes de la Morinie, de la Communauté de Communes les vertes collines du Saint Polois, de la Communauté de Communes du canton de Fruges :

**La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS»
n°14-I-018 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

Dossier du Conseil Général du Nord (engagement différé) :

**La délibération «PREVENTION DES INONDATIONS – CONSEIL GENERAL DU NORD»
n°14-I-019 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

6.7 – Participation financière en faveur de l'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité (ligne X245)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 1 dossier d'acquisition de zones humides, maintien de la biodiversité pour un montant total de participation financière de 60 000 €.

N° fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF (€)	Priorité
1	1954000	Département de la Somme	Acquisitions foncières de 5,0864 ha de zones humides situées en moyenne vallée de la Somme (communes de Picquigny et Breilly)	Département de la Somme, communes de Picquigny et Breilly	60 000	P1
TOTAL GENERAL					60 000	

Monsieur JOURDAN présente ce dossier d'acquisition foncière de zones humides en expliquant la bonne application des coûts plafonds et du taux moyen d'aide de 50%.

Débats :

Monsieur DEFLESSELLE souligne le coût important du m2 des zones humides concernées.

Monsieur JOURDAN explique que ce coût prend en compte la présence de plans d'eau avec loisirs et hutte de chasse. L'estimation des domaines est en conséquence élevée mais reste inférieure aux coûts plafonds de l'Agence.

Monsieur ROMONT rappelle que les évaluations domaniales appliquent rigoureusement les termes de comparaison (références à de vraies transactions) adaptés à la nature du bien concerné en

excluant l'auto-référencement. Il s'agit de la seule méthode d'évaluation reconnue le cas échéant en cas de contentieux par le juge de l'expropriation.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier présenté.

La délibération «ACQUISITION ZONES HUMIDES, MAINTIEN BIODIVERSITE» n°14-I-020 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur FLAJOLET quitte la séance (11h40).

6.8 – Participation financière en faveur du rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (ligne X246)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- **1 dossier de rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau pour un montant total de participation financière de 47 648 €.**

N° Fiche	N° dossier	Nom maître d'ouvrage	Objet	Localisation	PF	Priorité
1	1938700	Syndicat Mixte de la Vallée de la Hem	Mission de maîtrise d'œuvre complète en vue du rétablissement de la continuité écologique au droit de 5 systèmes hydrauliques (moulins de Zouafques à Zouafques, Vandroy à Tounehem/Hem et Hamel à Clerques)	Bassin versant de la Hem	47 648	P1
TOTAL GENERAL					47 648	

Monsieur JOURDAN présente ce dossier « classique » préalable à des travaux avec un taux d'intervention de 80%.

Il présente ensuite sous forme de vidéo l'enjeu d'intérêt biologique sur la Hem (présence de lamproies fluviatiles, espèce menacée). Il existe sur la Hem un point de blocage migratoire. Les actions menées en matière de lutte contre l'érosion des sols et de colmatage des substrats sur la Hem (sur le bassin versant) sont par ailleurs très importantes : les substrats sur la Hem sont indemnes de matières en suspension.

Monsieur JOURDAN démontre enfin l'efficacité des interventions financées par l'Agence au travers notamment du système de vidéo-comptage sur le barrage d'Auchy-les-Hesdin (truite de mer détectée). Le barrage d'Auchy-les-Hesdin représente l'une des plus importantes interventions financières sur le IXème Programme d'Interventions dans le domaine de la continuité écologique.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI le dossier présenté.

La délibération «RETABLISSEMENT CONTINUITE ECOLOGIQUE COURS D'EAU» n°14-I-021 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur GREGOIRE quitte la séance (11h45).

2 - LUTTE CONTRE LA POLLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES HORS AGRICOLES

2.1. Situation des engagements (ligne X13)

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point n°2 du dossier de séance de la CPI du 21 février 2014, présente la situation des engagements de la ligne « activités économiques hors agricoles » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

La dotation 2014 de la ligne « lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles » s'élève à 10,9M€ répartie en 3 sous-lignes :

	X132 Epuración industrielle	X133 Pollutions accidentelles	X135 Sites pollués	TOTAL X13
Dotation de l'année	9,350	1,300	0,250	10,900
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier	0,257			0,257
Engagements proposés à la CPI du 21/02/14 dont :	0,784		0,112	0,896
- Subvention	0,252		0,112	
- Avance remboursable	0,532			
Reste disponible après la CPI du 21/02/14	8,309	1,300	0,138	9,747

2.1. et 2.2. Participations financières pour l'épuration industrielle (ligne X132)

Dossiers présentés

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

OT

R

• 3 dossiers d'épuration industrielle (ligne X132) pour un montant total de participations financières de 783 320 € :

N° fiche	Dossier	Nom MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
01	19256	RAILTECH INTERNATIONAL	Traitement physico-chimique des effluents de la ligne de traitement de surface	DOUAI	414 564	P1
Sous-Total P1					414 564	
02	19637	V & M FRANCE	Traitement tertiaire des effluents par séparation décantation et filtration	SAINT SAULVE	284 900	P2
Sous-Total P2					284 900	
03	19643	UNION TEXTILE DE TOURCOING INDUSTRIES	Désodorisation des condensats issus de l'évaporation des effluents tinctoriaux	TOURCOING	83 856	P3
Sous-Total P3					83 856	
TOTAL GENERAL					783 320	

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point de présentation, présente en détail les dossiers Railtech International, V&M France, Union Textile de Tourcoing Industries.

En réponse à Monsieur LEMAY, Monsieur VERHAEGHE confirme que le niveau de participation financière dépend du degré de priorisation.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 3 dossiers présentés.

La délibération «EPURATION INDUSTRIELLE » n°14-I-001 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

• **1 dossier au titre d'une opération collective territoriale pour la réduction des pollutions industrielles dispersées (PME, TPE et artisans) concernant l'ORQUE de Caix (80) :**

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point de présentation, présente en détail l'opération collective pour la réduction des pollutions industrielles dispersées (PME, TPE et artisans) sur le territoire de l'ORQUE de Caix.

Modalités d'intervention :

Dans le cadre d'une opération collective couvrant la période 2014 à 2016 inclus, l'Agence peut apporter une participation financière aux entreprises :

- situées ou non sur le territoire de l'ORQUE mais raccordées à une station d'épuration dont le rejet s'effectue sur le territoire de l'ORQUE de CAIX,
- non raccordées mais situées sur le territoire de l'ORQUE.

La participation financière de l'Agence est apportée sous la forme d'une subvention égale à 60 % du coût des équipements finançables, éventuellement plafonnés pour les investissements productifs, dans la limite d'un montant maximal finançable de 50 000 € HT par établissement pour son équipement et une subvention maximale de 30 000 €.

Il est proposé de donner délégation au Directeur Général dans ce cadre pour attribuer les participations financières dans la limite d'un montant maximal de 300 000 € pour la période 2014 à 2016 inclus.

Débats :

En réponse à **Monsieur LEMAY**, **Monsieur VERHAEGHE** précise que l'opération est une déclinaison des diagnostics réalisés dans le cadre de l'ORQUE.

Monsieur LEMAY souligne l'intérêt de cette opération collective qui concerne les petites entreprises (PME, TPE, artisans).

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondante.

La délibération «OPERATION COLLECTIVE SUR L'ORQUE DE CAIX (80)» n°14-I-002 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

**2.3. Participation financière pour les sites pollués (hors sites orphelins)
(ligne X135)**

Dossier présenté

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, est présenté pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• **1 dossier sites pollués (ligne X135) pour un montant total de participation financière de 112 550 € :**

2

N° fiche	Dossier	Nom MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)
04	19622	SOCIETE PIERRE BRABANT	Réalisation d'une étude de caractérisation de la pollution du site par la nitrosomorpholine	TRESSIN	112 550
Sous-Total SSP					112 550
TOTAL GENERAL					112 550

Monsieur VERHAEGHE, en référence au point de présentation, présente en détail le dossier d'étude de migration des polluants pour la Société Pierre Brabant.

Débats :

Monsieur LEMAY souligne l'importance du sujet. A l'étude de migration, succéderont des interventions pour éviter la pollution.

Monsieur VERHAEGHE précise qu'aujourd'hui un arrêté préfectoral encadre l'activité du site. Les rejets sont bien encadrés et réglementés. La problématique porte sur la pollution historique pour laquelle il faut pouvoir quantifier l'importance du panache et de sa migration.

Monsieur DIDIO explique que le site concerné est à proximité d'un champ captant de Lille Métropole (Hempempont).

Aujourd'hui, une partie de ce champ captant n'est pas utilisée compte tenu du fait qu'existent des pollutions aux solvants chlorés.

Des réflexions étaient en cours avec LMCU pour envisager de redémarrer l'usine d'Hempempont moyennant un traitement des solvants chlorés par du stripping (méthode simple, peu coûteuse et permettant de regagner une capacité de production d'environ 15 000 à 18 000 m3 par jour).

Cependant, alors que ce projet avançait significativement, ce problème de nitrosomorpholine a été détecté à proximité.

Il est donc important de pouvoir définir s'il s'agit de résidus anciens traitables rapidement ou si l'activité actuelle continue éventuellement de générer un panache de pollutions qu'il conviendrait de circonscrire très vite (par barrières hydrauliques et traitement sur place).

L'enjeu est important.

La nitrosomorpholine est une molécule très difficile à traiter avec des procédés peu au point. Il précise qu'un syndicat d'eau de Bolbec en Seine Maritime a vu son alimentation totalement interrompue (il distribue de l'eau en bouteilles depuis plus d'un an et cherche une alimentation alternative) car sa ressource en eau a été polluée par un industriel qui fait maintenant traiter ses résidus chez Brabant (cet industriel est une filiale des laboratoires Servier).

La nitrosomorpholine est cancérigène, mutagène, reprotoxique à des concentrations très faibles.

Il est important d'agir très rapidement pour préserver le site d'Hempempont.

Monsieur LEMAY confirme l'intérêt de mener l'étude présentée.

Monsieur DIDIO note la durée assez longue de l'étude (3 ans) indiquée dans le dossier de séance.

Monsieur VERHAEGHE explique que cette durée inclut le suivi. Il indique que des frais importants vont être engagés la première année. Ensuite, en début d'année suivante, un bilan sera établi avec décision sur les actions à venir. C'est pour cette raison que l'Agence propose d'engager, dès cette année, le financement correspondant à l'étude et deux années de suivi.

Monsieur LEMAY souligne qu'il faut faire en sorte de traiter la pollution le plus rapidement possible.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondante.

La délibération «SITES POLLUES (HORS SITES ORPHELINS) SOCIETE PIERRE BRABANT» n°14-I-003 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3 - EPURATION PUBLIQUE

3.1. Ouvrages d'épuration : Situation des engagements (lignes X110, X113, X115 et X150)

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.1. du dossier de séance de la CPI du 21 février 2014, la situation des engagements de la ligne X11 « ouvrages d'épuration des collectivités locales », de la sous ligne X150 « assistance technique des collectivités » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	Sous ligne X110*	Sous ligne X113*	Sous ligne X115*	Total ligne X11	Sous ligne X150
Dotations de l'année	13,350	2,900	6,840	23,090	0,400
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	0,009	0,001	-	0,010	-
Engagements proposés à la CPI du 21/02/14, dont : - Avance - Subvention : - Solidarité U/R :	-	-	0,128 0,071 0,057	0,128	-
Reste disponible après CPI du 21/03/14	13,341	2,899	6,712	22,952	0,400

ST
P

- * X110 = ouvrages d'épuration des collectivités locales
- * X113 = assainissement non collectif
- * X115 = gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé par les collectivités locales
- * X150 = assistance technique des collectivités

Monsieur DOLLET précise que les Plans Pluriannuels Concertés sont actuellement en cours de renégociation, avec une date limite prévue pour le 31 mars 2014, ce qui explique le peu de participations financières proposées pour cette première CPI de l'année.

Sur la ligne X110 « stations d'épuration » une petite étude a été engagée en début d'année par décision du Directeur.

Concernant l'assainissement non collectif (ligne X113), 5% de la dotation a été engagé pour un peu moins d'une cinquantaine de dossiers de particuliers.

Les dossiers seront plus nombreux entre octobre et décembre étant donné que les travaux d'assainissement se réalisent prioritairement en période estivale.

Dossier présenté

3.1.1. Participations financières à la gestion des eaux de temps de pluie en milieu urbanisé (ligne X115)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

- 2 dossiers de gestion alternative des eaux pluviales pour un montant total de participations financières de 128 098 € :

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
EP1	19619	DENAIN	Gestion alternative des eaux pluviales	DENAIN : Faubourg du Château (2ème	98 098	P2 ferme
Sous-Total P2 ferme					98 098	P2 ferme
EP2	19596	ALBERT	Etude de déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement.	ALBERT	30 000	P3 ferme
Sous-Total P3 ferme					30 000	P3 ferme
TOTAL GENERAL					128 098	

Monsieur KARPINSKI présente en particulier le dossier n°19619 de la ville de Denain (phase 2).

Débats :

Monsieur LEMAY souligne qu'il est tout à fait favorable au type de projet présenté par la ville de Denain qui propose une déconnexion et une gestion alternative des eaux pluviales.

Il estime qu'il s'agit d'une solution excellente pour éviter qu'une quantité d'eau importante arrive dans les stations d'épuration représentant un point négatif pour un bon traitement des effluents.

L'aménagement réalisé améliore par ailleurs l'environnement des villes (ce qui est important pour la ville de Denain).

Monsieur DIDIO abonde dans le sens de Monsieur LEMAY en ajoutant que le territoire de l'Agence bénéficie d'un savoir-faire intéressant en matière de techniques alternatives pluviales avec l'ADOPTA.

Il souligne que ce savoir-faire de l'ADOPTA est à mettre en valeur à la fois sur le territoire du bassin et sur le territoire national.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI la délibération correspondant aux 2 dossiers présentés.

**La délibération «TRAITEMENT EAUX PLUVIALES»
n°14-I-004 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.**

3.2. Réseaux d'assainissement : Situation des engagements (lignes X120, X122, X123 et X124)

Monsieur DOLLET présente, en référence au point de présentation 3.2. du dossier de séance de la CPI du 21 février 2014, la situation des engagements de la ligne X12 « réseaux d'assainissement » et les demandes de participations financières soumises à décision de la Commission.

	X ^{ème} Programme, année 2014				
	sous ligne X120*	Sous ligne X122*	Sous ligne X123*	Sous ligne X124*	Total ligne X12
Dotations de l'année	19,00	11,00	5,900	-	35,900
Engagements décidés depuis le 1 ^{er} janvier 2014	1,351	0,022	0,367	-	1,740
Engagements proposés à la CPI du 21/02/14, dont :	1,219	0,236			
- Avance	0,581	0,097	-	-	
- Avance convertible	-	0,028			1,455
- Subvention :	0,337	0,069			
- Solidarité U/R :	0,301	0,042			
Reste disponible après CPI du 21/02/2014	16,430	10,742	5,533	-	32,705

- * X120 = création de réseaux d'assainissement
- * X122 = réhabilitation de réseaux d'assainissement
- * X123 = raccordement aux réseaux publics de collecte
- * X124 = réseaux d'eaux pluviales

05

V

Dossiers présentés

3.2.1. Participations financières à la création de réseaux d'assainissement (ligne X120)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 10 dossiers fermes de création de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 1 219 150 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RES01	19347	HESDIN L'ABBE	Extension de réseau de collecte eaux usées	HESDIN L' ABBE : Rue du vert giniau, rue du marais (1ère partie)	100 800	P1 ferme
RES02	19348	SICOM ASSAINISSEMENT NEUFCHATEL HARDELLOT	Extension de la collecte	NEUFCHATEL HARDELLOT : Allées des Hirondelles (1ère partie), des Tourterelles, des Bergeronnettes et des Geais	108 000	P1 ferme
Sous-Total P1 ferme					208 800	
RES03	19343	SI ADDUCT DISTRIB EAU POTABLE REG ANDRES	Réseau de Transfert	VEILLE EGLISE : Liaison Vieille Eglise - station d'épuration	302 500	P2 ferme
RES04	19352	SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE LA REGION DE BOISDINGHEM	Extension des réseaux de collecte	MENTQUE-NORTBECOURT : Hameau de la Wattine Nord 1ère et 4ème tranche : Rue de la Quette (en partie), Rue des Fours	56 100	P2 ferme
Sous-Total P2 ferme					358 600	
RES05	17501/1	LIHONS	Complément financier à la première tranche d'extension de la collecte des eaux usées.	LIHONS : Rues du Général Leclerc, Annelet, Nagot et Neuve	26 400	P3 ferme
RES06	19221	REGIE NOREADE	Extension du réseau de collecte des eaux usées	CLETY : Rues du Bout d'Amont, du Centre (1ère et 2ème parties) et J. Louis	221 100	P3 ferme
RES07	19353	SYNDICAT MIXTE AEP REGION ALQUINES	Extension des réseaux de collecte	ALQUINES : Hameau du Warlet sud : Place du Warlet, Route du Cap Gris Nez (en partie)	59 400	P3 ferme
RES08	19356	SI EAUX ASSAINISSEMENT A LA CARTE DE LEULINGHEM QUELMES ZUDAUSQUES ET WISQUES	Extension des réseaux de collecte	QUELMES : Route de Saint-Omer 2ème tranche - Rue des Berceaux (partie II)	31 350	P3 ferme
RES09	19630	SI ASSAINISSEMENT ST BLIMONT - VAUDRICOURT	Extension de la collecte des eaux usées	VAUDRICOURT : Rues de Bas (RD63), Aphonse Daudet (RD63) et de Bel Air	237 600	P3 ferme
RES10	19640	ALLENAY	Extension de la collecte des eaux usées à Allenay (3ème tranche)	ALLENAY : Rue Journal Orphée	75 900	P3 ferme
Sous-Total P3 ferme					651 750	
TOTAL GENERAL					1 219 150	

Monsieur DOLLET précise que l'ensemble des dossiers présentés est issu des tranches fermes des PPC et bien conforme aux délibérations du Xème Programme d'Intervention.

Monsieur LEMAIRE présente un point particulier en lien avec la création de réseaux d'assainissement en Communauté d'Agglomérations de Boulogne-sur-mer.

Il précise que deux dossiers présentés concernent le périmètre de l'agglomération du boulonnais (Dossier n°19347 Hesdin l'Abbé et Dossier n°19348 Neufchateau Hardehot).

La gestion de l'assainissement sur le secteur de la CA du boulonnais est particulier par rapport au reste du bassin.

Il précise que la Communauté d'agglomération du boulonnais représente :

- 22 communes,
- 115 000 habitants,
- 11 stations d'épuration,
- 16 collectivités différentes sur le territoire de la Communauté d'agglomération, ayant la compétence de maîtres d'ouvrages en assainissement ayant pu aboutir avec le Xème Programme d'Intervention à une seule programmation (PPC 2013/2015),

La Communauté d'agglomération du boulonnais possède la compétence épuration et la réalisation des ouvrages de transport des eaux usées (principalement sur les émissaires terminaux en amont des stations d'épuration), mais pas la collecte.

Ce morcellement des compétences pose des difficultés à l'Agence par rapport aux priorités du Xème Programme d'Intervention.

Le secteur est en priorité 1 au titre des interventions de l'Agence par rapport aux masses d'eau à objectif de bon état 2015 (Liane – Wimereux) et à la problématique baignade (secteur de baignade actuellement non-conforme vis-à-vis de la nouvelle directive).

Cette convergence de programmation aboutit à une dotation ferme « réseaux » Xème Programme de l'ordre de 850 000 €/an.

Seules les opérations prioritaires en terme d'investissement ont été retenues.

Monsieur LEMAIRE rappelle que les prix de l'eau sur le territoire du boulonnais sont très importants : 5,80€ en moyenne, ce qui rend les décisions politiques d'investissement pour les réseaux compliquées.

Par ailleurs, la répartition des compétences pourrait évoluer : la communauté d'agglomération du boulonnais a , en effet, engagé très récemment une étude en vue de la prise de compétence globale assainissement.

Cette prise de compétence globale pourrait intervenir d'ici 2 à 3 ans.

Enfin, la prise de compétence communautaire a évolué également en terme d'assainissement non collectif puisque le SPANC est géré désormais par la communauté d'agglomération.

Débats :

Monsieur LEMAY souligne qu'il est surprenant qu'une agglomération comme Boulogne-sur-mer ait autant de stations d'épuration indépendantes les unes des autres.

Il garde en mémoire que Boulogne était par ailleurs un point problématique au regard de la carte de la qualité des eaux de baignade.

Il estime que le morcellement des compétences peut être expliqué par la géographie du secteur très vallonné.

Il confirme qu'il serait important d'aller vers une simplification. Il note qu'elle est actuellement en cours mais qu'elle sera lente et difficile.

OT

V

Monsieur THIBAUT tient à préciser que la plage de Boulogne-sur-mer est effectivement la seule plage qui n'est pas en qualité suffisante avec, par ailleurs la plage du Crotoy très limitée au titre de la qualité des eaux de baignade.

Cette caractéristique n'est pas uniquement due à l'assainissement : la plage est dans un secteur particulièrement défavorable puisqu'elle est à l'intérieur du port de Boulogne avec le port industriel en face et la Liane qui passe dans une rade fermée. Toute la pollution pouvant venir du bassin versant, de la ville ou du port passe donc par la plage. Cette situation est très défavorable pour la qualité de l'eau.

Les diagnostics réalisés montrent également qu'il y a des sujets de déversoirs d'eaux pluviales, de mauvais raccordements à l'égout, d'assainissements individuels parfois non maîtrisés et de problèmes d'élevages en amont.

Monsieur THIBAUT fait remarquer que le prix de l'eau élevé sur le secteur de Boulogne est aussi en partie dû au morcellement de la compétence avec des parts fixes qui n'ont pas été forcément bien maîtrisées par les élus au moment des transferts des compétences. Cette situation évolue elle aussi.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 10 dossiers fermes « création de réseaux d'assainissement ».

La délibération «RESEAUX D ASSAINISSEMENT» n°14-I-005 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

3.2.2. Participations financières à la réhabilitation des réseaux d'assainissement (ligne X122)

Pour la présente Commission Permanente des Interventions, sont présentés pour décision (c.f. tableau récapitulatif ci-après + détails du point de présentation) :

• 2 dossiers fermes de réhabilitation de réseaux d'assainissement pour un montant total de participations financières de 236 100 €.

No fiche	Dossier	MO	Objet	Localisation	PF Agence (€)	Priorité
RA01	19232	SI ASSAINISSEMENT DOUCHY HASPRES NOYELLES	Amélioration des réseaux Eaux usées	DOUCHY LES MINES : Reprise des effluents vers le PR 4 et le PR Vivier	81 000	P1 ferme
RA02	19251	SICOM ASSAINISSEMENT DU SUD OUEST DE LILLE	Réseau réhabilitation	CARNIN : Rue Gabriel Péri	155 100	P1 ferme
Sous-Total P1 ferme					236 100	
TOTAL GENERAL					236 100	

Monsieur DOLLET précise que l'ensemble des dossiers présentés est issu des tranches fermes des PPC et bien conforme aux délibérations du Xème Programme d'Intervention.

Pas de remarque.

Monsieur LEMAY soumet au vote de la CPI les 2 dossiers fermes « réhabilitation des réseaux d'assainissement ».

La délibération «REHABILITATION RESEAUX D ASSAINISSEMENT» n°14-I-006 est adoptée à l'unanimité par la Commission Permanente des Interventions.

Monsieur LEMAY remercie les membres de la commission et leur donne rendez-vous pour la prochaine séance du 23 mai 2014 à 9h30.

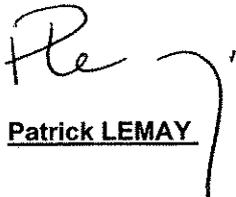
Monsieur THIBAUT précise que cette séance du 23 mai sera particulière puisqu'en raison des élections municipales de mars et jusqu'au renouvellement du Comité de Bassin du 4 juillet, les représentants maires ne seront plus membres des instances. Leurs mandats tombent en effet avec les élections municipales.

Ils continueront cependant à être invités pendant cette période et pourront assister aux instances à titre consultatif sans prendre part aux votes.

Les élus pourront encore s'exprimer pleinement à la séance du Conseil d'Administration du 21 mars 2014 (qui aura lieu juste avant les élections municipales).

Monsieur LEMAY clôt la séance à 12h23.

LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DES INTERVENTIONS


Patrick LEMAY

LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE


Olivier THIBAUT